

SÉANCE ORDINAIRE 20 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

- M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
- M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président
- M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Mme Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

- M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

Est absente:

Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 037-04-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2015

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 avril 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 038-04-2015

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 039-04-2015

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2015</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie 20-04-2015 au montant de **20 621.95** \$. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 040-04-2015

3.2 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENVIRONNEMENT</u> <u>CANADA ET LA RÉGIE CONCERNANT UNE CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONAGE DES EAUX USÉES</u>

CONSIDÉRANT QUE

le Plan de gestion de produits chimiques (PGPC) est une initiative du gouvernement du Canada visant à réduire les risques qu'une exposition aux produits chimiques posent aux Canadiens et à leur environnement;

CONSIDÉRANT QUE

la surveillance pour soutenir le PGPC fournit des informations essentielles pour prendre des politiques et des décisions environnementales judicieuses et efficaces;

CONSIDÉRANT QUE

de nombreuses substances chimiques sont présentes dans les produits dont les résidus se retrouvent le plus souvent dans les systèmes d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE

le ministre de l'environnement a établi un Programme national de surveillance des eaux usées en vertu du PGPC pour recueillir des informations des usines de traitement des eaux usées municipales (UTEUM) dans tout le Canada afin de déterminer les niveaux de certaines substances chimiques qui entrent dans les UTEUM, le devenir de ces substances au moyen de divers procédés types de traitement des eaux usées et des boues, tels que le traitement primaire, le traitement biologique secondaire, le traitement en lagune, la digestion aérobie et anaérobie, ainsi que les niveaux de ces substances déversées dans les effluents de l'UTEUM et les résidus solides;

CONSIDÉRANT QUE

le ministre de l'environnement souhaite confirmer la participation de l'usine de traitement au Programme national de surveillance des eaux usées, et le consentement par écrit via le présent protocole d'entente pour accéder au site de l'usine de la Régie de traitement des eaux usées afin de recueillir des échantillons d'eaux usées municipales et de solides afin de soutenir ledit programme;

CONSIDÉRANT QUE

l'usine de la Régie de traitement des eaux usées souhaite participer au dit programme et accorder l'accès au site de l'usine pour recueillir lesdits échantillons;

CONSIDÉRANT QUE

le résultat du Programme national de surveillance des eaux usées sera utilisé par EC et le ministère fédéral de la Santé pour la mise en œuvre du PGPC;

CONSIDÉRANT QUE

l'usine de traitement doit se conformer aux exigences relatives aux rapports conformément au Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées en vertu de la Loi sur les pêches;

CONSIDÉRANT QUE

ces exigences relatives aux rapports ne comprennent pas la fourniture d'échantillons ou de résultats qui profiteraient au Programme national de surveillances des eaux usées du ministère de l'environnement;



En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Clermont, président, et monsieur Stéphane Giguère, secrétaire, à signer les documents relatifs à l'entente concernant l'échantillonnage sur place des produits chimiques dans les eaux usées de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Le protocole d'entente est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EXPLOITATION

Résolution RT 041-04-2015

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de mars 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au

procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 042-04-2015

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE MARS 2015</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de mars 2015. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.



LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 043-04-2015

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h45.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE